

CAMP DE JOUR

VILLE DE LÉVIS



Guide des parents 2026
Camp de jour — Ville de Lévis

Table des matières

1	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	4
1.1	MISSION DU PROGRAMME CAMP DE JOUR	4
1.2	OBJECTIFS DU PROGRAMME CAMP DE JOUR	4
1.3	STRUCTURE D'ENCADREMENT DU PROGRAMME AMP DE JOUR	4
1.4	MATÉRIEL REQUIS	5
1.5	HORAIRE DE LA JOURNÉE	5
1.6	PROCÉDURE D'ARRIVÉE	5
1.7	DÎNER	6
1.8	PROCÉDURE DE DÉPART	6
1.9	POLITIQUE D'ABSENCE, D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT	6
1.10	REÇU FISCAL	6
1.11	SERVICE D'INTÉGRATION	7
1.12	OBJETS PERDUS	7
2	SANTÉ ET SÉCURITÉ	8
2.1	FICHE SANTÉ	8
2.2	ALLERGIES	8
2.3	MÉDICAMENTS	8
2.4	URGENCE	9
2.5	SURVEILLANCE	9
2.6	BAIGNADE	10
2.7	INTIMIDATION	10
2.8	VÉLOS	10
2.9	TRANSPORT EN AUTOBUS	10
3	CODE DE VIE (À LIRE AVEC VOTRE ENFANT)	11
3.1	RESPECT DE SOI	11
3.2	RESPECT DES AUTRES	11
3.3	RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	11
3.4	CONSÉQUENCES EN CAS DE MANQUEMENT	11
3.4.1	RETOURS COLLABORATIFS	11
3.4.2	SUSPENSION 24 H OU 48 H	12
3.4.3	EXPULSION	12

Mot de bienvenue

C'est avec plaisir que nous vous présentons ce document, lequel vous informera sur les règles de fonctionnement du programme Camp de jour de la Ville de Lévis afin de faciliter une meilleure intégration de votre enfant.

Nous espérons que ce guide répondra à vos interrogations. Nous demeurons à votre disposition pour répondre à vos questions ou commentaires à l'adresse : infocamp@ville.levis.qc.ca.

Toute l'équipe du programme Camp de jour vous souhaite un excellent été !

*Afin d'alléger la lecture, le terme parent désigne les tuteurs, tuteurs et titulaires de l'autorité parentale.

Coordonnées utiles

Courriel : infocamp@ville.levis.qc.ca Centre de

Service à la clientèle : 311 (ou 418 839-2002)

Inscriptions (période d'inscription) : 418 835-8574

Aide technique à l'inscription : 418 835-8574 (option d'aide)

1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Mission du programme Camp de jour

Permettre aux jeunes Lévisiennes et Lévisiens âgé(e)s de 4 à 12 ans de vivre des activités estivales récréatives, diversifiées, stimulantes et sécuritaires, dans le respect des différences.

1.2 Objectifs du programme Camp de jour

- Offrir des activités sportives, artistiques, récréatives et socioéducatives enrichissantes où le plaisir se combine à de nouveaux apprentissages.
- Offrir un cadre de loisir sécuritaire et de qualité.
- Contribuer au développement de l'autonomie, de l'estime de soi et de l'adoption de saines habitudes de vie de l'enfant.
- Permettre à tous les enfants, sans égard à leur incapacité ou situation de handicap, de s'impliquer dans une vie de groupe et de découvrir son milieu.

1.3 Structure d'encadrement du programme camp de jour

Afin que votre enfant puisse bénéficier d'activités stimulantes et sécuritaires, une équipe est présente durant toute la période estivale. L'animatrice ou l'animateur est responsable de l'animation et du bon déroulement des activités au quotidien. L'équipe d'animation est assistée de responsables de parc, de responsables à l'intégration et de responsables à l'animation, tous présents sur le site.

Pour les questions relatives au fonctionnement ne nécessitant pas la présence immédiate de l'animatrice

Pour que vous ayez l'esprit tranquille

Sachez que tous les employés du programme Camp de jour reçoivent une formation RCR afin de pouvoir intervenir en cas de besoin.

Nos camps de jour sont certifiés par l'Association des camps du Québec (ACQ), ce qui signifie que nous devons répondre à de nombreux critères notamment au niveau de la sécurité.

Il est à noter que le personnel peut utiliser ponctuellement son cellulaire pour consulter des idées de jeux ou mettre de la musique toutefois l'usage personnel est interdit et peut entraîner des manquements.

ou de l'animateur, veuillez-vous référer au responsable de parc sur le site d'activité que fréquente votre enfant.

1.4 Matériel requis

Dans le sac à dos (à apporter tous les jours) :

- bouteille d'eau, de préférence réutilisable ;
- maillot de bain et serviette ;
- élastique à cheveux pour la baignade (si cheveux longs) ;
- chapeau ou casquette ;
- crème solaire (aucun prêt de crème solaire) ;
- espadrilles ou souliers pour les activités sportives ;
- bottes de pluie et imperméable (les activités ont lieu même en cas de pluie) ;
- boîte à lunch avec deux collations et un bloc réfrigérant.
- Veuillez identifier tous les vêtements et effets personnels de votre enfant.

1.5 Horaire de la journée

Toutes les activités se déroulent du lundi au vendredi entre 7 h 30 et 17 h 30, à moins d'avis contraire.

Pour connaître le détail de la programmation, nous vous invitons à consulter le tableau d'affichage près de la table d'accueil sur le site que fréquente votre enfant.

1.6 Procédure d'arrivée

Les rassemblements ont lieu vers 8 h 30/9 h et vers 15 h 30/16 h. Si votre enfant arrive plus tard, il doit se présenter au bureau de la ou le responsable. Si votre enfant est absent, nous n'avons pas besoin d'être informés, sauf si votre enfant bénéficie d'un accompagnement. Il est de votre devoir de conduire votre enfant directement sur les lieux des activités où sa présence sera inscrite. **Nous ne vous contacterons pas en cas d'absence.**

Notez qu'un enfant en crise à son arrivée ne sera pas accepté au camp, par mesure de sécurité.

Astuce : Comme le temps d'accueil peut être plus long en début de semaine, tant à l'arrivée qu'au départ, nous vous invitons également à conserver une photo de vos pièces d'identité sur votre téléphone afin de faciliter et d'accélérer la vérification.

1.7 Dîner

L'encadrement du dîner est supervisé en tout temps. Les repas ne sont pas fournis. Privilégiez les repas froids et incluez un bloc réfrigérant : il n'y a ni réfrigérateur ni micro-ondes sur les sites.

Allergènes — Partage interdit

Le partage de nourriture entre les enfants est formellement interdit en raison des intolérances et allergies alimentaires.

1.8 Procédure de départ

L'enfant ne peut partir seul sans autorisation écrite des parents. Pour autoriser d'autres personnes, inscrivez leurs noms sur la [Fiche santé](#) de l'enfant.

À l'accueil, vous devrez vous identifier avec une pièce d'identité. L'heure de départ et la personne qui vient chercher l'enfant sont notées chaque jour. Si une personne non autorisée se présente, nous communiquerons avec les parents pour autorisation.

1.9 Politique d'absence, d'annulation et de remboursement

- Les absences ne sont pas notées et nous ne téléphonons pas lorsqu'un enfant est absent.
- L'annulation est possible avant le début du programme (vers la mi-juin généralement) avec des frais de 15 % du montant de l'inscription.
- Aucun remboursement après cette date, sauf motifs médicaux (avec billet médical).
- Une demande écrite pour cas de force majeure (blessure/maladie) peut être faite à l'aide du formulaire d'annulation et de remboursement, au plus tard 30 jours après la fin des activités. Le montant remboursé correspond, s'il y a lieu, à la portion restante — les frais administratifs de 15 % applicables.
- Le formulaire est disponible sur le site Internet de la Ville de Lévis, section Activités et loisirs — Camp de jour – Demande de remboursement.

1.10 Reçu fiscal

Un reçu (relevé 24) sera transmis par la poste en février de l'année suivante. Le NAS (numéro d'assurance sociale) de la personne payant le service est requis.

1.11 Service d'intégration

Afin de soutenir l'intégration d'enfants handicapés ou ayant des besoins d'encadrement particuliers, la Ville met en place diverses actions, dont un service d'accompagnement, lorsque requis. Le jumelage de deux ou plusieurs enfants peut être nécessaire pour offrir le service au plus grand nombre d'enfants. Un comité multidisciplinaire analyse les demandes et recommande les modalités.

1. Inscrire votre enfant aux semaines de camp de jour selon l'horaire des inscriptions.
2. Inscrire votre enfant à l'activité Service d'accompagnement.
3. Remplir le formulaire d'identification des besoins particuliers.
4. Remplir la [Fiche santé](#) en ligne.

Pour les questions d'admissibilité ou d'aménagements particuliers, contactez-nous. Prenez connaissance du Guide d'information (programme d'intégration et d'accompagnement).

À noter : le programme d'accompagnement n'est pas un service spécialisé (ex. : école, réseau de la santé). Le personnel n'emploie pas de techniques d'intervention spécialisées (intervention physique, soin de santé, mesure contraignante).

1.12 Objets perdus

Chaque site dispose d'une table ou d'un bac d'objets perdus. Nous ne sommes pas responsables des objets perdus. Informez-nous rapidement de toute perte pour que nous tentions de retrouver l'objet.

À la dernière journée des activités, tous les objets sont envoyés au bureau administratif et conservés une semaine avant d'être remis aux services d'entraide de la Ville de Lévis.

2 SANTÉ ET SÉCURITÉ

2.1 Fiche santé

La Fiche santé contient les informations essentielles à la sécurité de l'enfant et ses habiletés aquatiques. Elle doit être reçue le plus rapidement possible après l'inscription pour commencer le camp et accéder à la piscine. La fiche santé doit être remplie au plus tard le 15 mai, dans le cas contraire l'inscription sera annulée.

2.2 Allergies

Aucune collation ni repas contenant des noix et/ou arachides ne sont permis. D'autres allergènes peuvent être retirés selon la gravité des allergies.

Mentionnez les allergies dans la [Fiche santé](#). Si votre enfant est reconnu allergique, la photo est obligatoire sur la Fiche santé.

Auto-injecteur obligatoire

L'auto-injecteur doit être porté sur l'enfant en tout temps, dans une pochette ventrale fournie par le parent (avec la prescription apposée). Pendant la baignade, une personne responsable porte la pochette.

Sans médication d'urgence ou auto-injecteur à l'arrivée, l'accès au site est refusé. Des pochettes gratuites sont disponibles pour transporter l'auto-injecteur (Epipen).

2.3 Médicaments

Aucun médicament en vente libre (Tylenol, Advil, vitamines, etc.) n'est permis et ne sera distribué par le personnel. Au besoin, le parent (ou une personne désignée) doit venir administrer le médicament sur le site, selon des modalités prévues.

La médication prescrite est conservée en lieu sûr et auto-administrée par l'enfant, sous la supervision d'un employé. Une autorisation parentale est requise (informations disponibles par courriel).

La médication d'urgence pourra être administrée par le personnel en cas d'urgence. Les enfants ne peuvent conserver de médication dans leur sac ou boîte à lunch.

2.4 Urgence

Sur la fiche santé, signez l'autorisation pour les soins nécessaires en cas d'urgence. Les parents / personnes-ressources seront contactés— d'où l'importance de numéros valides.

Urgences — Mise à jour essentielle

Les numéros de téléphone d'urgence doivent être valides et à jour : communiquez tout changement à infocamp@ville.levis.qc.ca ou 418 835-4960, poste 4639.

Des documents complémentaires peuvent être demandés si l'enfant a des problématiques de santé nécessitant une intervention d'urgence.

Risque de contagion : si des symptômes laissent croire que votre enfant est malade, vous serez contacté(e) et quelqu'un devra venir le chercher rapidement. Gardez l'enfant à la maison en cas de symptômes contagieux (fièvre, vomissements, poux, toux, importante, etc.)

2.5 Surveillance

Aucune surveillance en dehors des heures du camp. Des frais de retard sont exigibles après 17 h 30 : 7 \$ par tranche de 15 minutes entamées, payables la journée même en argent comptant.

Ratios d'encadrement (par groupe d'âge)

	Ratio d'animateurs par enfants
Maternelle 4 ans	1 pour 8
Maternelle 5 ans	1 pour 10
1^{re} à 3^e année (6 à 8 ans)	1 pour 12
4^e à 6^e année (9 à 12 ans)	1 pour 15

2.6 Baignade

Il est obligatoire de remplir la section aquatique de la [Fiche santé](#).

Le programme de prévention À L'EAU identifie les enfants possédant les habiletés aquatiques pour participer aux périodes de baignade avec ou sans VFI. Deux moyens : (1) la recommandation des parents via la Fiche santé ; (2) l'évaluation des habiletés par le personnel aquatique lors de la première baignade.

- Bracelet rouge : VFI obligatoire
- Bracelet vert : peut nager sans VFI

Groupes d'âge :

- 4 et 5 ans, ou si le parent exige le VFI : VFI obligatoire sans évaluation ;
- 6, 7 et 8 ans : évaluation selon les critères du programme À L'EAU ;
- 9 ans et plus : recommandation du parent s'applique.

Application : un bracelet rouge demeure en vigueur tout l'été (décision irréversible). Si un risque est jugé par le personnel aquatique, un bracelet rouge et un VFI peuvent être imposés, même à 9 ans et plus.

Évaluation : effectuée par le personnel aquatique ; application : par le personnel du programme Camp de jour.

Pour des questions supplémentaires, contactez le 311 (418 839-2002 hors territoire).

2.7 Intimidation

Les gestes d'intimidation ne sont pas tolérés. Informez-nous si votre enfant vit des situations difficiles au camp de jour ou ailleurs (ex. à l'école) afin de soutenir un environnement sain, sécuritaire et de plaisir.

2.8 Vélos

Tous les vélos doivent être verrouillés (cadenas à combinaison recommandé). Verrouillez aussi le casque. Rangez les vélos aux endroits prévus ; aucun vélo n'est toléré à l'intérieur ou sur les aires de jeux.

Nous ne sommes pas responsables des bris ou des vols.

2.9 Transport en autobus

Les enfants utilisent parfois l'autobus. Le personnel est présent à bord pour faire respecter les règles de sécurité désignées par le chauffeur.

3 CODE DE VIE (à lire avec votre enfant)

Le code de vie vise à créer un environnement sécuritaire, respectueux et propice à l'épanouissement de chacun. En effet, le bien-être et la sécurité des enfants sont au cœur de nos priorités. En tant que parents, votre collaboration est essentielle pour soutenir cette démarche éducative et favoriser le développement harmonieux de votre enfant. Ensemble, nous contribuons à bâtir un climat positif et bienveillant pour tous. Ces règles s'adressent à tous les parents et enfants inscrits au programme Camp de jour ainsi qu'aux membres du personnel.

3.1 Respect de soi

- Je m'habille de façon à pouvoir participer aux activités
- J'apporte des collations et des repas sains et sans noix ou arachides

3.2 Respect des autres

- J'écoute les consignes du personnel et les règles du camp de jour
- Je participe aux activités du groupe avec le sourire
- Je ne fais jamais de mal aux autres, ni avec mes mots ni avec mes gestes
- Je parle avec des mots polis et respectueux
- Je reste toujours avec mon animatrice ou mon animateur et avec mon groupe
- Je m'exprime calmement si quelque chose me dérange ou me rend triste et je cherche des solutions qui ne sont pas violentes

3.3 Respect de l'environnement

- Je fais attention au matériel qui m'est prêté, au matériel des autres et au site du camp de jour et je ne brise rien
- Je garde les lieux propres et je ramasse mes déchets
- J'apporte seulement des objets qui sont permis et je laisse mes objets personnels non-nécessaires à la maison.

3.4 Conséquences en cas de manquement

Lors d'un manquement au code de vie, le personnel appliquera certaines conséquences en respectant une gradation selon la gravité de l'acte : avis verbal, avis écrit, suspension de 24 h à 48 h et expulsion définitive. Le programme Camp de jour se réserve le droit d'outrepasser une mesure dans le cas d'un manquement majeur. Il est important de comprendre que chaque moyen a pour but de faire cesser un comportement inadéquat et d'offrir un moment de réflexion et de planification où les parents seront interpellés pour trouver des pistes de solutions avec l'équipe d'animation, l'enfant et son intervenante ou intervenant, s'il y a lieu.

3.4.1 Retours collaboratifs

Comme leur nom l'indique, les retours collaboratifs visent à établir une collaboration entre vous et notre équipe

tout au long de l'été.

Lorsqu'une responsable ou un responsable observe que votre enfant semble particulièrement fatigué, éprouve de la difficulté à revenir au calme ou ne parvient pas à participer aux activités, un retour à la maison peut être envisagé comme étant la meilleure solution pour lui permettre de se reposer et de revenir en forme le lendemain. Il se peut donc que vous receviez un appel du responsable de votre enfant vous invitant à venir le chercher.

Ces retours ne sont pas des suspensions, mais plutôt des mesures préventives. Ils permettent d'éviter qu'une situation difficile ne s'aggrave et qu'une suspension de 24 heures soit nécessaire. Bien entendu, vous n'êtes pas dans l'obligation de venir chercher votre enfant. Toutefois, si son état ne s'améliore pas, une suspension pourrait être envisagée afin de préserver son bien-être et celui du groupe.

3.4.2 Suspension 24 h ou 48 h

Une suspension temporaire de 24 ou 48 heures peut être appliquée sans préavis lorsqu'un enfant adopte des comportements inappropriés de façon répétée, malgré les avertissements et les interventions mises en place pour l'aider (par exemple : fugue, langage inapproprié, bris de matériel, crachats, refus de participer aux activités, etc.). Elle peut aussi être nécessaire en cas de gestes graves, principalement ceux qui compromettent la sécurité de l'enfant ou des autres (actes de violence, morsures, comportements à caractère sexuel, etc.).

Dans un tel cas, vous recevrez un appel du responsable et vous devrez vous déplacer immédiatement pour venir chercher votre enfant. Ces suspensions sont des avertissements sérieux, et elles visent à donner à l'enfant l'occasion de se réajuster avant qu'une mesure plus importante ne soit envisagée. Elles visent à protéger tous les enfants et à permettre à l'équipe de réfléchir aux meilleures façons de soutenir l'enfant concerné.

3.4.3 Expulsion

Dans la majorité des cas, une expulsion survient après que l'enfant ait reçu deux suspensions au cours de l'été. Cependant, dans certaines situations exceptionnelles, un geste très grave peut entraîner une expulsion immédiate, sans passer par les étapes précédentes. Il peut s'agir, par exemple, d'un comportement mettant en danger la sécurité des autres enfants ou du personnel.

L'expulsion est toujours une décision réfléchie, prise dans le souci de préserver un environnement sécuritaire et bienveillant pour tous les enfants.

Nous vous remercions de vous familiariser avec le code de vie et de prendre le temps de le lire avec votre enfant. Votre engagement et votre soutien sont précieux pour accompagner votre enfant dans son cheminement et pour faire de notre milieu un espace harmonieux, bienveillant et stimulant.

CAMP DE JOUR



La Ville de Lévis engagée dans les saines habitudes de vie

En cohérence avec sa Politique de l'activité physique, du sport et du plein air, la Ville de Lévis favorise les conditions propices aux saines habitudes de vie pour les individus et familles, par une offre diversifiée d'activités physiques, sportives et de plein air, accessibles sur l'ensemble du territoire.

Les activités proposées au camp de jour s'inscrivent dans cet esprit.